Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215600941-20260127-D_2026_008-DE

Ville de Kervignac

MAIRIE - 56700 KERVIGNAC
Téléphone : 02-97-65-77-06
www.kervignac.com
mairie@kervignac.com

N° : D-2026-008

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Kervignac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Élodie LE FLOCH, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 20 janvier 2026.

Présents : Élodie LE FLOCH, Serge LE VAGUERESSE, Michèle LE ROMANCER, David DEMÉ, Christelle BRIZOUAL, Richard PALARIC, Gaëlle DESPRÉS, Yves THIEC, Nicole LAPLANCHE, Yannick LE CALVÉ, Dominique GUEGUEN, Christophe MOREAU, Antony VALMALLE, Anthony GUEGAN, Estelle FLAMAND, Caroline COCOUAL, Alexandre SIMON, Dominique ILLIEN, Annick KERAUDRAN-STEPHANT, Christelle ROBIC-GUILLEVIN, Sébastien SEGUIN.
Absents ayant donné pouvoir : Jean-Pierre JOUBIOUX pouvoir à Yannick LE CALVÉ, Jennifer RIO pouvoir à Élodie LE FLOCH, Florent LE GUELLENEC pouvoir à Antony VALMALLE, Christophe PLUNIAN pouvoir à Christelle ROBIC-GUILLEVIN, Jean-Marc LE PALLEC pouvoir à Annick KERAUDRAN-STEPHANT.
Absents : Philippe COMBES, Pierre LE LÉANNEC, Catherine LE ROMANCER-LESTROHAN.

Dominique GUEGUEN a été désignée secrétaire de séance.

## « Café Parents » : Convention Intercommunale 2025-2026

*Rapporteur : Michèle LE ROMANCER, 2ème Adjointe*

Le diagnostic territorial de la convention territoriale globale (CTG) 2024-2028 a permis d'identifier les ressources, les besoins et les enjeux du territoire et de définir un plan d'actions pour une durée de 5 ans. Ce plan d'actions est articulé autour de cinq axes :
- La petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- La parentalité
- L'accès aux droits
- L'animation de la vie sociale
- Le handicap

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), les communes conviennent de mettre en œuvre des « Café Parents ».
Le déploiement des « Cafés Parents » mutualisés pour les habitants (parents et figures parentales) des cinq communes répond à plusieurs objectifs :
- Soutenir la parentalité ;
- Renforcer et valoriser les compétences parentales dans un esprit de bienveillance et de non-jugement ;
- Améliorer la relation Parent-Enfant ;
- Créer du lien social entre parents : permettre aux parents de se rencontrer, d'échanger leurs expériences, de partager des ressources, de rompre l'isolement et de tisser un réseau d'entraide ;
- Favoriser le dialogue entre parents et professionnel : offrir un lieu où des professionnels peuvent répondre aux questions et écouter les préoccupations des familles ;

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215600941-20260127-D_2026_008-DE

- Offrir un espace d'expression libre, bienveillant et convivial pour permettre aux parents de parler de leurs difficultés, de leurs préoccupations ou réussites dans un cadre sécurisant et non formel ;
- Renforcer la coéducation entre familles et professionnels pour mieux accompagner les enfants ;
- Informer les parents des ressources du territoire.

La ville de Kervignac sera la commune-support pour ce projet. Une convention intercommunale fixe les modalités de cette coopération. Le projet de convention est joint en annexe.

Entendu l'exposé de Michèle LE ROMANCER, 2ème Adjointe,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- D'approuver la convention intercommunale relative à la mise en place des « Cafés Parents » ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce projet ;
- De donner tous pouvoirs au Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Le Maire,
Élodie LE FLOCH

